



# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Mardi 29 Octobre 2019 à 20H30

Date de convocation : 22 octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 13

Date d'affichage : 22 octobre 2019

Nombre de membres présents : 8

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf octobre deux mille dix-neuf à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le ving-deux octobre de l'an deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.

**Etaient Présents :**

M. Janny MERCIER (Pouvoir de Mme Evelyne REGOUIN), Maire  
M. Patrick RIVIERE, Mme Dominique LUNEL, M. Pascal CHOPLIN, Adjoints au Maire  
M. David SOUCHU, Conseiller délégué  
Mme Françoise THUARD, Mme Anaïs MOREAU, Mme Magali LAINÉ (Arrivée à 21 h 25 – Pouvoir de M. Jean-Marie POURCEAU), Conseillers municipaux

**Etaient absents excusés :**

Mme Evelyne REGOUIN (a donné pouvoir à M. Janny MERCIER),  
M. Philippe IMBERT, M. Jean-Marie POURCEAU (Pouvoir à Mme Magali LAINÉ),  
Conseillers municipaux

**Etaient absents :**

Mme Sandrine FLOQUART, M. Karl MEGY, Conseillers municipaux

## Ordre du jour :

- ✓ Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 11 octobre 2019
- ✓ Décisions prises par délégation
- ✓ Point sur l'adressage
- ✓ Choix des entreprises pour le marché de travaux du commerce local
- ✓ Etude de devis
- ✓ Comptes-rendus des commissions
- ✓ Questions diverses

*Secrétaire de séance : Monsieur Pascal CHOPLIN*

## Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2019

- ✓ *Reportée au prochain conseil municipal*

## Décisions prises par délégation

*Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

- ✓ *AGRI-LOISIRS : le 24/10/2019 – Nettoyage du radiateur du Kubota – recherche de panne pour un montant de 564.22 € TTC*
- ✓ *OREXAD : le 18/10/2019 – Vêtements de travail des services techniques pour un montant de 315.04 € TTC*
- ✓ *BRICOMAN : le 17/10/2019 – Chaussures de sécurité services techniques et piles rechargeables pour un montant prévisionnel de 78.00 € TTC*
- ✓ *EVENISSE Xavier : le 15/10/2019 – Bouteilles de gaz pour un montant de 78.00 € TTC*
- ✓ *SUPER U : le 17/10/2019 – Carburant pour services techniques pour un montant prévisionnel de 107,30 € TTC*

- ✓ EURL Charlie : le 3/10/2019 – Elagage par nacelle chêne cassé pour un montant de 768.00 € TTC
- ✓ EURL Charlie : le 3/10/2019 – Abattage cèdre square du Tertre pour un montant de 60 € TTC
- ✓ SARL LEVEILLEAU : le 9/10/2019 – Sacs de ciment / géotextile / chevilles à béton pour un montant prévisionnel de 205.00 € (fournitures de pose du jeu)
- ✓ LA POSTE : le 9/10/2019 – Timbres pour un montant de 158.40 €

## ✓ ARRÊTÉS :

- ✓ Arrêté N°35-2019 RH : nommant Mme Alexandra GAILLARD régisseur de recettes de location de la salle polyvalente
- ✓ Arrêté n°36-2019 RH : portant délégation de signature à Mme Alexandra GAILLARD pour la délivrance des copies intégrales et extraits des actes d'état-civil, la certification matérielle des pièces d'état-civil et la légalisation de signatures.
- ✓ Arrêté N°37-2019 RH : plaçant un agent fonctionnaire CNRACL adjoint administratif ppal 2<sup>ème</sup> classe en congé de maladie ordinaire du 25 au 26 octobre 2019.
- ✓ Arrêté N°30-2019 : Installation d'un échafaudage 2 route des Chapuisières pour 30 jours à compter du 15 octobre 2019
- ✓ Arrêté n°31-2019 : Interdiction de circuler rue de l'Eglise du 7 au 16 octobre 2019 – Mise en place d'une déviation – Travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement.
- ✓ Arrêté n°32-2019 : Autorisation de stationnement d'un camion-grue 6 route de la Guierche du 15 au 18 octobre 2019
- ✓ Arrêté n°33-2019 : Arrêté règlementant le stationnement des gens du voyage
- ✓ Arrêté n°34-2019 : Autorisation d'occuper le domaine public délivrée à Axione pour réaliser des relevés de chambres Orange du 28 octobre 2019 au 31 janvier 2020.
- ✓ Arrêté n°35-2019 : Règlementation de circulation au 18 route de Montreuil pour la réalisation d'un branchement électrique du 4 au 8 novembre 2019
- ✓ Arrêté n°36-2019 : Interdiction de circuler rue de l'église et partiellement place de la mairie pour renouvellement de la chaussée du 28 au 30 octobre 2019

## ✓ Point sur l'adressage - Numérotage des propriétés sur le territoire :

Rapporteur : Pascal CHOPLIN

Les modèles de délibération et arrêtés actant les créations ou modifications d'adresses ont été établis, il reste désormais à établir la correspondance avec les références cadastrales des parcelles des habitations concernées.

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-28 ;  
 VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 113-1 ;  
 VU le Décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;  
 Considérant la nécessité d'enrayer les problèmes récurrents d'adressage,  
 Considérant la nécessité d'identifier les propriétés afin de préparer l'arrivée de la fibre optique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire

- à procéder au numérotage des propriétés de la Commune de Joué l'Abbé ;
- à prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des propriétés concernées ;
- à notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées ;
- à effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettre la liste des habitations au service des Impôts Fonciers, aux services postaux, à la DDFIP et à l'IGN.

## ✓ Attribution marché - Travaux de remplacement de couvertures et d'isolation du commerce du bourg

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux a été lancé sous la forme adaptée pour le remplacement de couvertures et d'isolation du commerce du bourg.

La remise des offres était fixée au mardi 25 juin 2019 – 12 h 00.

La consultation comprenait 4 lots :

Lot 1 : Désamiantage

Lot 2 : Charpente – Couverture

Lot 3 : Couverture – Etanchéité

Lot 4 : Isolation

L'ouverture des plis a eu lieu le 25 juin 2019 et a été suivie d'une phase de négociation.

Après présentation du rapport d'analyse des offres rédigé par C2V, Monsieur le Maire informe qu'il entend retenir les entreprises les mieux-disantes suivantes :

	Objet du lot	Nom de l'entreprise	Montant H.T.	Montant H.T. estimé par l'architecte
1	Désamiantage	MCM	26 063.80 €	30 000.00 €
2	Charpente - Couverture	DORIZE	77 000.00 €	110 000.00 €
3	Couverture – Etanchéité	CLIMATELEC	11 500.00 €	13 500.00 €
4	Isolation	PAPIN	5 842.39 €	6 500.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>120 406.19 €</b>	<b>160 000.00 €</b>

Considérant que le montant du marché est inférieur à 200 000 €, que les crédits ont été inscrits au budget, Monsieur le Maire peut signer le marché en application de la délibération du conseil municipal n°2014-69 du 10 juillet 2014.

## ✓ Etude de devis

*Rapporteur : Pascal CHOPLIN*

Dans le cadre du projet ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité), les enseignants ont établi une liste de matériel informatique nécessaire pour contribuer à la réussite scolaire à l'appui du numérique.

Trois entreprises ont été sollicitées (Ets Conty, Saint Pavace) SATEL (Angers) et LDLC (Le Mans).

L'offre de la société LDLC a été écartée car elle ne présentait pas le niveau de détail attendu.

Les offres SATEL et CONTY portaient sur la même fourniture de matériels (ordinateur portable, visualiseurs, caméscope, tablettes numériques et housses de protection, chariot de stockage et de recharge pour ordinateurs et tablettes), par contre deux options se présentaient concernant la fourniture de vidéoprojecteur ou d'écran interactif.

SATEL (avec vidéoprojecteur) 10 218,00 €

SATEL (avec écran inter actif 65 pouces) 9 834,00 €

CONTY (avec vidéoprojecteur) 9 452,40 €

CONTY (avec vidéoprojecteur comportant 10 045,20 €

un stylet inter actif et mémoire supplémentaire

pour l'ordinateur portable)

Compte tenu du besoin d'un affichage en grand format pour une meilleure visibilité, la solution vidéo projecteur a été retenue ainsi que l'option stylet inter actif, c'est donc le devis de la société CONTY qui est approuvé pour 10 045,20 € ; à noter également que la proximité de la société Conty peut permettre une intervention rapide en cas de besoin de maintenance.

Pour rappel, ce projet bénéficie d'un subventionnement à hauteur de 6 487,30 € (Budget prévisionnel TTC de l'opération : 12 974,60 € soit 50 %).

## ✓ Comptes-rendus des commissions

Commission cadre de vie fleurissement du 16 octobre 2019  
Rapporteur Pascal CHOPLIN

Compte tenu de l'été caniculaire et des restrictions d'arrosage imposées par la préfecture, le fleurissement estival n'a pas donné l'effet habituel.

En vue du fleurissement automnal, les variétés vivaces, présentes dans les pots ou jardinières, qui ont résisté à la sécheresse seront récupérées et réimplantés en pleine terre ou mis en jauge pour être replantés ultérieurement.

L'action citoyenne de mise en place du fleurissement automnal avec les enfants de l'école est reconduite et se déroulera le 15 novembre de 9 à 12h

Afin de réduire les rotations des employés communaux à la déchetterie, il est proposé :

- De fabriquer un bac pour stocker les tontes et autres végétaux compostables
- De mettre en place des haies de Benjes afin d'entreposer les branchages coupés qui se décomposeront sur place tout en offrant un refuge pour les oiseaux et petits mammifères.

Ces deux dispositifs s'inscrivent dans une démarche écologique et de rationalisation de l'activité des employés communaux

## ✓ Questions diverses

### Enquête publique PLU - Dents creuses / La Ratterie :

#### **Modification simplifiée et révision allégée du PLU LEVÉE DE CONDITIONNALITÉ**

Afin de garantir en priorité l'urbanisation des vides urbains, **l'aménagement de la zone 1AU de la Ratterie est conditionné à la réalisation de 2/3 des logements des secteurs OAP (U1, U2, U3, U4).** Lors de la réunion du 4 septembre 2019 avec les Personnes Publiques Associées, la commune s'est interrogée sur cette conditionnalité compte-tenu de la difficulté à urbaniser les dents creuses.

Le Maire apporte quelques observations sur ce point.

- En ciblant l'urbanisation essentiellement sur les dents creuses le Plu élaboré en 2013 a été particulièrement vertueux en matière de préservation des espaces agricoles et a été reconnu comme tel. Joué l'Abbé a d'ailleurs été la première commune à mener de pair une démarche environnementale.
- Depuis cette date, la commune a connu un développement urbain très faible compte-tenu des contraintes imposées par les orientations d'aménagement et la densification de ces dents creuses. **Les objectifs de développement fixés lors de l'élaboration du PLU seront loin d'être atteints.**
- Notre commune a su jusqu'alors créer en parallèle d'un développement urbain des infrastructures (école, salle des sports, complexe sportif, mille-clubs) nécessaires à la mise en place de services correspondant aux besoins des administrés.
- Il conviendra de **faire vivre ces infrastructures** dans le temps par **un apport raisonné mais continu de la population.**
- Un permis d'aménager a été déposé et validé sur le secteur U3, mais des lenteurs administratives bloquent la réalisation.
- La zone 1AU enclavée de La Ratterie ne présente aucun caractère agricole. Des travaux d'assainissement réalisés récemment route de La Trugalle et rue de l'église permettraient une viabilisation aisée de ce secteur.
- En raison d'un manque de volonté des deux communes voisines de créer une entité qui permettrait d'envisager une politique de développement cohérente sur la polarité Joué l'Abbé-La Guierche-Souillé en utilisant les potentialités de chacune, il est nécessaire de penser à notre propre développement.

Cette conditionnalité des deux tiers est une contrainte qui s'avérerait nuisible dans le cas où une opportunité viendrait à se présenter sur ce secteur de La Ratterie. **Dans l'intérêt de notre commune il convient de lever cette obligation dans la mesure où l'activité agricole ne serait en rien impactée.**

- ✓ Prochain conseil municipal : Vendredi 29 novembre 2019 à 20 H 30
- ✓ Fin de la séance à : 22h30 heures